

**CAISSE DES ECOLES
DE LA VILLE DE MARSEILLE
40 RUE FAUCHIER
13233 MARSEILLE CEDEX 20**

REUULE
20.04.21
PREP.13

REUNION DU COMITE

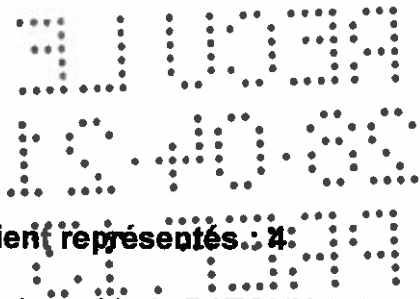
**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU 9 AVRIL 2021 À 9 H 00
VISIOCONFERENCE
PRESENTATION ET VOTE DES
DOCUMENTS BUDGETAIRES ET
RAPPORTS DIVERS**

La séance est ouverte à 9 H 00, sous la présidence de Monsieur Pierre HUGUET Adjoint au Maire de Marseille en charge de l'éducation des cantines scolaires, du soutien scolaire et des cités éducatives, Président de la Caisse des Ecoles.

Le Président procède à l'appel des membres du Comité.

Etaient présents : 10

- Madame Sophie ROQUES Adjointe au Maire de Marseille en charge de l'état civil Allo Mairie, état civil et opérations funéraires
- Madame Lydia FRENTZEL Conseillère Municipale
- Madame Josette FURACE Conseillère Municipale
- Madame Aïcha GUEDJALI Conseillère Municipale
- Madame Céline GUICHARD Inspecteur de l'Education Nationale Marseille le Canet
- Madame Martine ANTOINE Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Joliette,
- Monsieur Elie STIOUI Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Corniche
- Monsieur Mohamed MEBAREK Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Mazargues
- Monsieur Olivier FORTOUL Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Capelette
- Monsieur Laurent ESCANDE Inspecteur de l'Education Nationale Marseille la Rose



Etaient représentés : 4 :

- Madame Marie BATOUX Adjointe au Maire de Marseille en charge de l'éducation populaire Activités périscolaires, centres aérés, maison pour tous et maison de la citoyenneté par Madame ROQUES
- Monsieur Ahmed HEDDADI Adjoint au Maire de Marseille en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux et du bel âge, par Monsieur HUGUET
- Madame Cathy ORLANDO Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Estaque par Monsieur ESCANDE
- Madame Pascale OLIVE Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Huveaune par Monsieur GALLAIS

Etaient excusés : 1

- Madame Sylvie BELLET Inspecteur de l'Education Nationale Allauch Plan de cuques

Etaient absents :

- Monsieur Sébastien BARLES Adjoint au Maire de Marseille en charge de la transition écologique et du collège du futur
- Madame Marie-José CERMOLACCE Conseillère Municipale
- Madame Brigitte BORSARO Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Belle de
- Monsieur Marc DIDIERJEAN Inspecteur de l'Education Nationale Marseille St Barnabé
- Madame Sandrine LEVY Inspecteur de l'Education Nationale Marseille le Merlan
- Madame Corinne BLERY Inspecteur de l'Education Nationale Aygalades
- Madame Fatima NACER Inspecteur de l'Education Nationale Longchamp
- Monsieur Thierry ILLY Inspecteur de l'Education Nationale Marseille St Charles
- Monsieur Patrick SCOZZARI Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Madrague

Monsieur le Président constatant que le quorum n'est pas atteint, clôt la séance à 9 h 30.

LE PRESIDENT DU COMITE
DE LA CAISSE DES ECOLES



Pierre HUGUET

CAISSE DES ECOLES
DE LA VILLE DE MARSEILLE
40 RUE FAUCHIER
13233 MARSEILLE CEDEX 20

REUNION
09.04.21
PREP.13

REUNION DU COMITE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 MARS 2021 À 9 H 00 VISIOCONFERENCE

La séance est ouverte à 9 H 00, sous la présidence de Monsieur Pierre HUGUET Adjoint au Maire de Marseille en charge de l'éducation des cantines scolaires, du soutien scolaire et des cités éducatives, Président de la Caisse des Ecoles.

Le Président procède à l'appel des membres du Comité.

Etaient présents : 7

- Madame Marie BATOUX Adjointe au Maire de Marseille en charge de l'éducation populaire Activités périscolaires, centres aérés, maison pour tous et maison de la citoyenneté
- Madame Sophie ROQUES Adjointe au Maire de Marseille en charge de l'état civil Allo Mairie, état civil et opérations funéraires
- Madame Aïcha GUEDJALI Conseillère Municipale
- Monsieur Elie STIOUI Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Corniche
- Monsieur Mohamed MEBAREK Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Mazargues
- Madame Martine ANTOINE Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Joliette,
- Madame Marie-José CERMOLACCE Conseillère Municipale

Etaient représentés : 2

- Madame Brigitte BORSARO Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Belle de Mai par Monsieur STIOUI
- Monsieur Sébastien BARLES Adjoint au Maire de Marseille en charge de la transition écologique et du collège du futur par Madame GUEDJALI

Etaient excusés : 3.

- Madame Josette FURAGE Conseillère Municipale
- Madame Lydia FRENZEL Conseillère Municipale
- Monsieur Laurent ESCANDE Inspecteur de l'Education Nationale Marseille la Rose

Etaient absents : 12

- Monsieur Ahmed HEDDADI Adjoint au Maire de Marseille en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux et du bel âge
- Madame Cathy ORLANDO Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Estaque
- Madame Céline GUICHARD Inspecteur de l'Education Nationale Marseille le Canet
- Madame Pascale OLIVE Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Huveaune
- Monsieur Marc DIDIERJEAN Inspecteur de l'Education Nationale Marseille St Barnabé
- Monsieur Olivier FORTOUL Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Capelette
- Madame Sandrine LEVY Inspecteur de l'Education Nationale Marseille le Merlan
- Madame Corinne BLERY Inspecteur de l'Education Nationale Aygaldes
- Madame Fatima NACER Inspecteur de l'Education Nationale Longchamp
- Monsieur Thierry ILLY Inspecteur de l'Education Nationale Marseille St Charles
- Monsieur Patrick SCOZZARI Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Madrague
- Madame Sylvie BELLET Inspecteur de l'Education Nationale Allauch Plan de cuques

Monsieur le Président constatant que le quorum n'est pas atteint, clôt la séance à 9 h 30.

LE PRESIDENT DU COMITE
DE LA CAISSE DES ECOLES



Pierre HUGUET

CAISSE DES ECOLES
DE LA
VILLE DE MARSEILLE
40 RUE FAUCHIER
13233 MARSEILLE CEDEX 20

RECUE
09.04.21
PRÉF. 13

REUNION DU COMITE CAISSE DES ECOLES

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU 26 MARS 2021 À 9 H00
VISIOCONFERENCE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

La séance est ouverte à 9 H 00, sous la présidence de Monsieur Pierre HUGUET Adjoint au Maire de Marseille en charge de l'éducation des cantines scolaires, du soutien scolaire et des cités éducatives, Président de la Caisse des Ecoles.

Le Président procède à l'appel des membres du Comité.

Etaient présents : 7

- Madame Sophie ROQUES Adjointe au Maire de Marseille en charge de l'état civil allo Mairie et opérations funéraires.
- Madame Josette FURACE Conseillère Municipale
- Madame Lydià FRENZEL Conseillère Municipale
- Madame Marie-José CERMOLACCE Conseillère Municipale
- Monsieur Elie STIOUI Inspecteur de l'Education nationale Marseille Corniche
- Monsieur Mohamed MEBAREK Inspecteur de l'Education nationale Marseille Mazargues
- Monsieur Thierry ILLY Inspecteur de l'Education nationale Marseille St Charles

Etaient représentés : 2

- Monsieur Ahmed HEDDADI Adjoint au Maire de Marseille en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux et du bel âge par Monsieur HUGUET
- Monsieur Olivier FORTOUL Inspecteur de l'Education nationale Marseille Capelette par Monsieur STIOUI

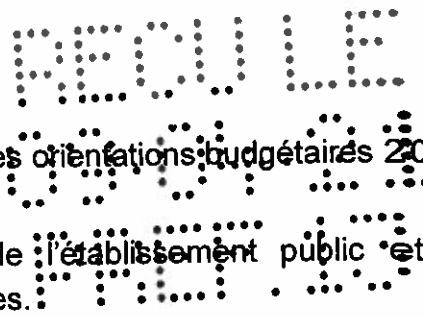
Etaient excusés : 2

- Madame Céline GUICHARD Inspecteur de l'Education nationale Marseille le Canet
- Monsieur Laurent ESCANDE Inspecteur de l'Education nationale Marseille la Rose
- Madame Marie BATOUX Adjointe au Maire de Marseille en charge de l'éducation populaire, Activités périscolaires, centres aérés, maison pour tous et maison de la citoyenneté

Etaient absents : 13

- Madame Brigitte BORSARO Inspecteur de l'Education nationale Marseille Belle de Mai par Monsieur STIOUI
- Monsieur Sébastien BARLES Adjoint au Maire de Marseille en charge de la transition écologique et du collège du futur par Madame GUEDJALI
- Madame Cathy ORLANDO Inspecteur de l'Education nationale Marseille Estaque
- Madame Aïcha GUEDJALI Conseillère Municipale
- Madame Pascale OLIVE Inspecteur de l'Education nationale Marseille Huveaune
- Monsieur Marc DIDIERJEAN Inspecteur de l'Education nationale Marseille St Barnabé
- Madame Sandrine LEVY Inspecteur de l'Education nationale Marseille le Merlan
- Madame Corinne BLERY Inspecteur de l'Education nationale Aygalades
- Madame Fatima NACER Inspecteur de l'Education nationale Longchamp
- Monsieur Patrick SCOZZARI Inspecteur de l'Education nationale Marseille Madrague
- Madame Sylvie BELLET Inspecteur de l'Education nationale Allauch Plan de cuques
- Madame Martine ANTOINE Inspecteur de l'Education nationale Marseille Joliette

Règlementairement, les communes de 3.500 habitants et plus sont soumises à l'obligation de tenir un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget.



Monsieur le Président passe à la lecture du débat des orientations budgétaires 2021.

Monsieur HUGUET dresse un état des lieux de l'établissement public et rappelle l'historique des actions menées ces dernières années.

Il souligne l'importance du débat, qui a pour objectif de tracer une nouvelle trajectoire pour cette année et les années suivantes.

La trajectoire

Il y a nécessité de redonner un sens et une identité propre à la Caisse des Ecoles.

L'enjeu que s'est fixée la Caisse des Ecoles de se recentrer sur les actions éducatives, s'inscrit dans un contexte particulier marqué par une crise sanitaire qui laisse planer des incertitudes.

Ainsi en 2020 et 2021, les actions n'ont pu être réalisées qu'en partie, d'où un excédent financier qui a conduit la ville de Marseille à diminuer sa subvention, tout en donnant les moyens à la Caisse des Ecoles de maintenir les activités et de tracer une trajectoire.

La gouvernance

Lors d'un comité en novembre 2020, la gouvernance de la Caisse des Ecoles avait fait l'objet d'un débat sur de potentiels ajustements.

Ces ajustements s'articulent sur trois axes :

1) un meilleur fonctionnement avec une réflexion sur les statuts. Des réunions avec des syndicats d'enseignants et associations de parents d'élèves, amènent à faire les ajustements nécessitant de revoir l'organisation et pouvoir ouvrir l'instance à d'autres acteurs du domaine éducatif.

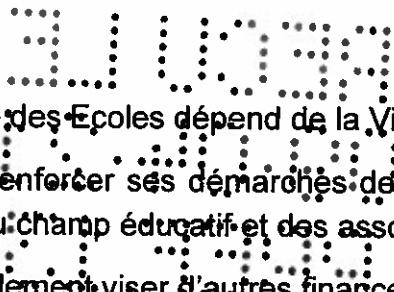
2) un meilleur fonctionnement des ressources humaines : mettre en adéquation les nouvelles priorités et la structure RH de la Caisse des Ecoles.

3) transparence et visibilité :

- Transparence via la mise en place d'un appel à projets avec des critères et une commission de validation des projets d'action éducative ;

- visibilité pour faire connaître l'institution et ses actions auprès des bénéficiaires et du public, avec la création d'un site internet.

Recherche de partenariats



La Caisse des Ecoles dépend de la Ville de Marseille pour le financement de ses actions.

Elle doit renforcer ses démarches de recherche de partenaires avec des fondations, des acteurs du champ éducatif et des associations diverses.

Il faut également viser d'autres financements institutionnels.

La question des transports reste primordiale, puisque 50 % du budget de la Caisse des Ecoles lui est consacré (en dehors de l'année 2020 où très peu de sorties ont eu lieu).

Un dialogue est ouvert avec La métropole et la RTM pour ce qui concerne les déplacements intra-muros des élèves dans le cadre de projets éducatifs : la Caisse des Ecoles ne devrait plus verser de financements pour l'achat de tickets RTM.

Ce dialogue doit se poursuivre dans le but de permettre à la Caisse des Ecoles de se concentrer sur son soutien à l'action éducative.

Rééquilibrage en faveur des zones d'éducation prioritaire

La moitié des élèves sont scolarisés en ZEP. 30 % de la ligne Projet et actions éducatifs est consacrée aux ZEP

Un rééquilibrage doit se faire en faveur de ces élèves.

Section de fonctionnement

1) Il est nécessaire de soutenir les actions éducatives portées par les enseignants tout au long de l'année.

L'objectif est de renforcer l'action de la Caisse des Ecoles en faveur de ce type de projets, en augmentant le barème des financements.

Il faudra aussi procéder à une remise à plat des procédures pour informer les enseignants et mettre en place un appel à projets avec des critères clairs et transparents.

Un site internet facilitera le travail des enseignants et des agents de la Caisse des Ecoles.

2) Concernant les actions pédagogiques, l'essentiel du budget servait jusqu'à présent à financer des frais de transport.

Afin de soutenir cette action, il est décidé de permettre aux équipes enseignantes d'utiliser également cette dotation pour financer tout autre action culturelle comme un spectacle dans l'école une fois dans l'année.

3) Les actions régulières seront maintenues, telles que le renouvellement des livres de bibliothèque, le prix du livre jeunesse ou les classes de mer.

Concernant la distribution des prix, il est décidé de mettre en place une commission pour

BOULE D'OR

redéfinir cette opération, dans sa forme et son sens, et la faire correspondre aux préoccupations actuelles. Au-delà du fait qu'elle était jusqu'à présent réservée aux 2 élèves les plus méritants, il pourrait s'agir d'un rituel de passage du primaire au secondaire.

Les ateliers du goût sont maintenus avec l'objectif de créer des partenariats pour donner plus d'ampleur à cette manifestation

Le dossier « fournitures des salles de repos est à compter de cette année, transféré à la Ville de Marseille, le budget qui lui était réservé permettra à la caisse des Ecoles de se recentrer sur l'aspect éducatif de ses objectifs.

4) Les choix faits en matière d'investissement (acquisition de classes mobiles pour les écoles) ont eu des conséquences financières.

Le budget de Caisse des Ecoles ne doit pas supporter l'amortissement de ce matériel et une solution est recherchée pour y remédier.

Monsieur MEBAREK souligne qu'au regard des PV des réunions précédentes, les IEN ne sont pas très présents, mais qu'au vu des nouvelles orientations et de l'élargissement annoncés, ils pourraient se montrer plus intéressés, notamment en ce qui concerne l'augmentation du financement forfaitaire de 15 euros par enfant pour les séjours.

~~Monsieur HUGUET confirme que l'objectif de la Caisse des Ecoles est bien de renforcer ce forfait tout en tenant compte des Réseaux prioritaires et des écoles orphelines.~~

Monsieur MEBAREK rappelle qu'il existe des écoles non classées dans lesquelles sont scolarisés des enfants issus de milieux défavorisés

Monsieur STIOUI revient sur la distribution des prix qui selon lui, joue un rôle en direction des élèves, auquel il croit, mais il ne faut pas que ce soit dans le cadre de la méritocratie.

Il demande aussi qu'une réflexion soit menée si la distribution des prix devait prendre une dimension collective au niveau de l'école.

Monsieur HUGUET propose de créer une commission pour définir de manière plus précise un autre format à ce prix. Il propose à l'assemblée de mettre leurs propositions par écrit.

Monsieur MEBAREK : ajoute que l'attribution de ce prix doit être compris par les enfants.

Monsieur HUGUET : il faut trouver un point d'équilibre, la notion de méritocratie est révolue et il faut revenir à des valeurs plus actuelles.

Monsieur STIOUI concernant les classes mobiles, rappelle que ces choix semblaient être le seul moyen de doter les écoles en matériel informatique et de pouvoir bénéficier directement des subventions de l'État.

Monsieur HUGUET précise qu'il ne remet pas en cause l'équipement des classes mobiles mais sa prise en charge par la Caisse des Ecoles.

Monsieur STIOUI : demande si la gestion des centres se fera au Frioul ou à la Londe les Maures pour les classes de mer.

Monsieur HUGUET rappelle que ce dossier n'est pas porté par la Caisse des Ecoles qui intervient seulement dans l'attribution de secours aux familles.

Monsieur STIOUI concernant la question des transports RTM, rappelle que par le passé, la gratuité s'appliquait pour les élèves de maternelle.

Monsieur HUGUET répond qu'il faut attendre le prochain conseil métropolitain pour connaître la réponse à sa demande de gratuité.

Cette gratuité permettra de dégager des crédits pour financer d'autres actions.

A titre d'information, en raison de la crise sanitaire, les sorties scolaires avec nuitées sont interdites.

Les sorties scolaires à la journée sont autorisées dans le respect du protocole sanitaire.

Les transports RTM sont autorisés en théorie, mais impossibles dans la pratique (difficile de respecter les consignes sanitaires)

L'assemblée est informée que ses membres seront convoqués pour le vote du BP 2021 et des délibération de la Caisse des Ecoles programmé le 9 avril 2021.

Monsieur le Président clôt la séance à 11 heures.

LE PRESIDENT DU COMITE
DE LA CAISSE DES ECOLE



Pierre HUGUET